

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 8 juin 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 8 juin 2021 à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020

8 juin 2021

ainsi que les arrêtés ministériels 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-079 en date du 15 octobre 2020, la présente séance se tient à huis clos.

De plus, mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Maryline Charbonneau, Christiane Marcoux et Patricia Poissant et messieurs les conseillers François Auger, Justin Bessette, Jean Fontaine, Michel Gendron, Ian Langlois, Marco Savard et Yvan Berthelot sont présents, mais participent à cette séance par visioconférence. Enfin, monsieur le maire Alain Laplante est présent physiquement dans la salle du conseil et préside la séance.

Madame la conseillère Mélanie Dufresne, est absente.

Messieurs Stéphane Beaudin, directeur général par intérim, Pierre Archambault, greffier, et madame Stéphanie Delisle-Goudreau, greffière adjointe sont présents.

-- -- -- --

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30.

-- -- -- --

No 2021-06-0469

Tenue de la présente séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 adopté le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec, déclarant l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois à la suite de la pandémie de coronavirus COVID-19 en cours, et les différents décrets adoptés par la suite pour prolonger cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, décrétant que les séances du conseil municipal peuvent se tenir à huis clos et autorisant la participation des élus par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, décrétant que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et ce, dans les régions sociosanitaires mentionnées au dixième alinéa de cet arrêté;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 octobre 2020, décrétant que les mesures mentionnées au dixième alinéa de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 s'appliquent au territoire de la région sociosanitaire de la Montérégie, pour les municipalités ne faisant pas partie de la Communauté métropolitaine de Montréal;

8 juin 2021

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal soient autorisés à y participer par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux, comme le téléphone ou la visioconférence.

Que cette séance contienne une période au cours de laquelle le conseil municipal pourra répondre aux questions formulées par les citoyens et que pour poser une question, les citoyens aient à compléter un formulaire en ligne et à le soumettre à tout moment avant la tenue de la séance.

Qu'au cours de cette période de questions, chaque citoyen puisse poser au plus deux questions. Cependant, les citoyens qui auront posé plus d'une question obtiendront une réponse à leur deuxième question après l'épuisement des questions uniques.

Qu'afin d'assurer une réponse aux questions, l'ordre de priorité suivant soit établi :

- 1) Les questions portant sur l'état d'urgence sanitaire au niveau municipal ;
- 2) Les questions d'intérêt général.

Si le nombre de questions reçues de chaque catégorie est trop élevé pour pouvoir toutes les traiter, un tirage au sort sera effectué. Les questions en suspens seront alors traitées à la séance suivante.

Que les questions posées puissent faire l'objet d'une modération.

Que les dispositions du règlement n° 1699 relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances soient applicables durant cette séance, en y faisant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ORDRE DU JOUR

No 2021-06-0470

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

8 juin 2021

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 7 juin 2021 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS
DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Monsieur le maire précise qu'aucun complément d'information n'est disponible pour les questions laissées sans réponse lors des séances précédentes. Un retour sera fait à la prochaine séance régulière.

PROCÈS-VERBAUX

No 2021-06-0471

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mai 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mai 2021 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2021-06-0472

8 juin 2021

Signature d'un bail pour l'occupation de locaux situés aux 130 et 132, rue du Quai

CONSIDÉRANT que le rapport des audits réalisés visant le bâtiment de l'ancienne Gare du Canadien National situé au 31, rue Frontenac recommande que des travaux majeurs y soient effectués;

CONSIDÉRANT que cette situation implique une relocalisation à court terme des organismes occupant cet immeuble, et ce, pour un période à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que les opérations de ces organismes, soit Tourisme Haut-Richelieu (bureau d'information touristique) et la Société de développement du Vieux Saint-Jean, doivent se poursuivent pour la saison estivale 2021;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

D'autoriser le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocate-conseil, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu un bail en faveur de Tourisme Haut-Richelieu (bureau d'information touristique) et la Société de développement du Vieux Saint-Jean pour l'occupation d'une superficie de 1 054 pi² de l'immeuble situé aux 130 et 132, rue du Quai.

Que ce bail soit du 15 juin 2021 au 15 janvier 2022 incluant une option de six (6) mois additionnels moyennant un loyer mensuel de 1 800 \$, plus les taxes applicables et les frais d'électricité.

Qu'une dépense de 23 400 \$, plus taxes applicables, et les frais d'électricité soient autorisés à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le maire Alain Laplante mentionne qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts avec le prochain sujet de discussion. Il quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations pour cause de conflit d'intérêt.

La séance est présidée par la mairesse suppléante, soit madame Patricia Poissant.

No 2021-06-0473

Entente avec monsieur Jean-Luc Gamache

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris une demande introductive d'instance en injonction permanente et dommage-intérêts contre plusieurs défendeurs afin de faire cesser le harcèlement et l'intimidation sur les réseaux sociaux, sous le numéro de dossier 755-17-003201-202 de la Cour supérieure du district judiciaire d'Iberville;

8 juin 2021

CONSIDÉRANT que l'un des défendeurs, monsieur Jean-Luc Gamache, a cessé les gestes reprochés;

CONSIDÉRANT que l'objectif de faire cesser le harcèlement et l'intimidation est atteinte avec ce défendeur;

CONSIDÉRANT que la Ville est arrivée à une entente confidentielle avec ce défendeur;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que l'avocate-conseil à la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu la transaction et quittance avec le défendeur, monsieur Jean-Luc Gamache, quant au litige portant le numéro de dossier 755-17-003201-202.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le maire Alain Laplante reprend son siège et la présidence de la séance.

FINANCES MUNICIPALES

No 2021-06-0474

Dépense supplémentaire - Services professionnels d'assistance juridique dans le cadre de la négociation de la convention collective des policiers pour 2020 et 2021 – SA-1234-AD-20

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2020-10-0708, le conseil municipal octroyait un contrat à la firme « Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. » pour des services professionnels d'assistance juridique dans le cadre de la négociation de la convention collective des policiers 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution, le bon de commande n° CT10114 a été émis pour un montant de 56 291,76 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville est actuellement en négociation avec la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

8 juin 2021

Que soit autorisée une dépense supplémentaire au montant de 52 980,48 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de gré à gré avec la firme « Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. », pour les services professionnels d'assistance juridique relatifs à la négociation de la convention collective des policiers 2020 et 2021, et ce, pour le restant de l'année.

Que le bon de commande n° CT10114 soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2021-06-0475

Résiliation du contrat pour l'entretien ménager au Service de police – SA-143-PO-17

CONSIDÉRANT la résolution n° 2017-06-0343 octroyant à « GSF Canada inc. » un contrat pour les services de conciergerie au poste de police;

CONSIDÉRANT que la qualité des services rendus s'est détériorée et qu'il est essentiel que l'entretien soit fait adéquatement ;

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ainsi qu'une mise en demeure ont été adressées aux gestionnaires de « GSF Canada inc.» afin de rectifier la situation;

CONSIDÉRANT qu'au contrat initial la dernière année était optionnelle ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit résilié le contrat entre la firme « GSF Canada inc.» et le Service de police de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

RESSOURCES HUMAINES

No 2021-06-0476

Nomination au poste de « Directeur » au Service des travaux publics

8 juin 2021

CONSIDÉRANT que le poste de « Directeur » au Service des travaux publics est vacant et qu'il y a lieu de le combler ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'autoriser la nomination de monsieur Alexandre Parizeau au poste de « Directeur » au Service des travaux publics, et ce, à compter du ou vers le 14 juin 2021.

Que les conditions de travail de monsieur Alexandre Parizeau soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Directeurs et qu'il soit assujetti à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2021-06-0477

Embauche au poste de « Directeur » au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT que le poste de « Directeur » au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable est vacant et qu'il y a lieu de le combler ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'autoriser l'embauche de madame Isabelle Ménard au poste de « Directeur » au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, et ce, à compter du ou vers le 16 août 2021.

Que les conditions de travail de madame Isabelle Ménard soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Directeurs et qu'elle soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2021-06-0478

Nomination au poste de « Greffière de cour » au Service du greffe

CONSIDÉRANT que le poste de « Greffière de cour » au Service du greffe est vacant et qu'il y a lieu de le combler ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

8 juin 2021

D'autoriser la nomination de madame Stéphanie Viger au poste de « Greffière de cour » au Service du greffe, et ce, à compter du ou vers le 14 juin 2021.

Que les conditions de travail de madame Stéphanie Viger soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Cadres équités et qu'elle soit assujettie à une période de probation de six (6) mois calendrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2021-06-0479

Stationnements réservés pour les visiteurs – 130-132, rue du Quai

CONSIDÉRANT la signature du bail pour l'occupation de l'immeuble sis au 130 et 132, rue du Quai pour les organismes Tourisme Haut-Richelieu (bureau d'information touristique) et de la Société de développement du Vieux Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que pour assurer l'accès de la clientèle au bureau d'information touristique, la mise en place d'une zone de stationnement de courte durée sans tarification est requise;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soient réservés gratuitement, de 9h à 18h, deux (2) espaces de stationnement situés en face du 130 et 132, rue du Quai à l'usage des visiteurs, et ce, pour une limite de 15 minutes maximum par véhicule.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer la signalisation en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2021-06-0480

8 juin 2021

Adoption du premier projet de résolution n° PPCMOI-2021-4994 (lots 4 260 395 et 4 260 396 du cadastre du Québec et situés sur la rue du Royal-22^e-Régiment et la rue Richelieu)

PROPOSÉ PAR : monsieur Alain Laplante
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de résolution n° PPCMOI-2021-4994, tel que joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante (lots 4 260 395 et 4 260 396 du cadastre du Québec et situés sur la rue du Royal-22^e-Régiment et la rue Richelieu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2021-06-0481

Adoption du premier projet de résolution n° PPCMOI-2019-4610 (lots 6 253 865 et 6 253 866 du cadastre du Québec et situés sur la rue Saint-Pierre)

PROPOSÉ PAR : monsieur Alain Laplante
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de résolution n° PPCMOI-2019-4610, tel que joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante (lots 6 253 865 et 6 253 866 du cadastre du Québec et situés sur la rue Saint-Pierre).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MUNICIPAL

Aucun document n'est déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

8 juin 2021

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2021-06-0482

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 19h03.

Maire

Greffier